

**Délibération n° 25-097****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures, Le centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame WIART Virginie, en suite de convocation en date du 23 juin 2025

**Objet de la délibération**

Immobilier - Aliénation des  
Parcelles ZH 26, ZL 253 et ZL 254  
sur le territoire de Saulzoir  
au profit de BANTEIGNIE Pierre.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprivelz donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le territoire de Saulzoir :

- Des parcelles de terre cadastrées ZH 26 de 71a 60ca sis Lieu-Dit « Mort Fontaine », ZL 253 de 29a 54ca et ZL 254 de 16a 14ca sis Lieu-dit « La Couture » (59227).

Cultivées par la Monsieur BANTEIGNIE Pierre domicilié, 16 rue Michel Plouchart à Montrécourt (59227).

Monsieur BANTEIGNIE Pierre souhaite acquérir les parcelles en question au prix de :

- **4 700.00€ soit 6 564.00€ l'hectare** pour la parcelle cadastrée ZH 26 de 71a 60ca sur le terroir de Saulzoir.
- **1 920.00€ soit 6 500.00€ l'hectare** pour la parcelle cadastrée ZL 253 de 29a 54ca sur le terroir de Saulzoir.
- **1 050.00€ soit 6 506.00€ l'hectare** pour la parcelle cadastrée ZL 254 de 16a 14ca sur le terroir de Saulzoir.

**Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de Monsieur BANTEIGNIE Pierre.**

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, à **la majorité avec 1 abstention**,

### **DECIDENT**

D'accepter favorablement la vente Monsieur BANTEIGNIE Pierre domicilié 16, rue Michel Plouchart à Montrécourt (59227) de la parcelle ZH 26 de 71a 60ca sis Lieu-dit « Mort Fontaine » sur le terroir de Saulzoir au prix de 4 700.00€ (quatre mille sept cent euros) soit 6 564.00€ l'hectare, de la parcelle ZL 253 de 29a 54ca sis Lieu-Dit « La Couture » sur le terroir de Saulzoir au prix de 1 920.00€ (mille neuf cent vingt euros) soit 6 500.00€ l'hectare et de la parcelle ZL 254 de 16a 14ca sis Lieu-Dit « La Couture » sur le terroir de Saulzoir au prix de 1 050.00€ (mille cinquante euros) soit 6 506.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant les parcelles en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

